

Retournez ce contrat complété et signé à **BLUELINEA**

Adresse : 6, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT

Téléphone : 0800 94 11 10 • Fax : 01 30 45 10 55

Email : [accueil@bluelinea.com](mailto:accueil@bluelinea.com)

## CONTRAT D'ABONNEMENT ET SON ANNEXE

### Conditions particulières

### Service BLUEPHONE

#### ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRAT

Mr | Nom \_\_\_\_\_  
 Mme | Prénom \_\_\_\_\_

#### ADRESSE ET COORDONNÉES

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Code P1 \_\_\_\_\_ Bat \_\_\_\_\_

Code P2 \_\_\_\_\_ Etage \_\_\_\_\_ **Téléphone** \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Escalier \_\_\_\_\_ Porte \_\_\_\_\_ Tel. Mobile \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Je souhaite conserver mon numéro de téléphone mobile

Il est nécessaire de transmettre le N° RIO\* (Relevé d'Identité Opérateur) à Bluelinea. Pour obtenir ce numéro, j'appelle le 3179 depuis mon téléphone mobile. En cas d'engagement avec l'ancien opérateur téléphonique, les frais de résiliation sont à ma charge.

N° RIO (12 caractères alphanumériques) : \_\_\_\_\_

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Situation familiale  Seul(e)  Couple  Autre \_\_\_\_\_

N° Sécurité Sociale \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ /

Percevez-vous l'Allocation Personnalisée Autonomie (A.P.A.) ?  Oui  Non

G.I.R.  1  2  3  4  5  6

#### RENSEIGNEMENTS POUR L'INSTALLATION

**IMPORTANT** Avez-vous déjà un abonnement téléphonique mobile ?  Oui  Non

Si oui, souhaitez-vous utiliser votre numéro pour l'assistance ?  Oui  Non

N° de téléphone de la ligne que vous souhaitez conserver ?

Vous habitez   un appartement   une chambre en résidence

une maison   avec jardin

Téléphone près du lit   Oui   Non

**1** Nom  Prénom  Clé  obligatoire

Adresse

CP  Ville

Tél. Domicile  Travail  Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine  en permanence  le jour  le soir  la nuit  
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end  en permanence  le jour  le soir  la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier  déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

**2** Nom  Prénom  Clé  obligatoire

Adresse

CP  Ville

Tél. Domicile  Travail  Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine  en permanence  le jour  le soir  la nuit  
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end  en permanence  le jour  le soir  la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier  déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

**MÉDECIN TRAITANT**

à compléter entièrement – saisie obligatoire

Nom  Prénom

Adresse

CP  Ville

Tél.  Courriel

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**Caisse de retraite complémentaire : 

Vous avez connu Bluelinea par

<input type="checkbox"/> Famille	<input type="checkbox"/> Service sociaux	<input type="checkbox"/> Services médicaux
<input type="checkbox"/> Commune	<input type="checkbox"/> Entourage, voisinage	<input type="checkbox"/> Caisse de retraite
<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> Medias (presse papier / TV)	

Motif de la demande

<input type="checkbox"/> Prévention	<input type="checkbox"/> Chutes	<input type="checkbox"/> Isolement
<input type="checkbox"/> Sortie hôpital		

Demande effectuée par

<input type="checkbox"/> Famille	<input type="checkbox"/> Services sociaux	<input type="checkbox"/> Services médicaux
<input type="checkbox"/> L'abonné	<input type="checkbox"/> Commune	<input type="checkbox"/> Entourage, voisinage

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Service BLUEPHONE (Téléassistance mobile)

Ces informations sont indispensables pour assurer une téléassistance efficace et de bonne qualité.

### ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRAT

<input type="checkbox"/> Mr	Nom	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom	<input type="text"/>

### ÉTAT GÉNÉRAL

	Bon	Mauvais	Nul
Vue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouïe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elocution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cohérence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faites-vous une allergie à un médicament ?

Si oui, lequel ?

Faites-vous une autre allergie? Si oui, laquelle ?

### ANTECEDENTS MEDICAUX

Avez-vous déjà eu :

- Infarctus     AVC     Coliques néphrétiques     Epilepsie     Fracture du col du fémur

### RISQUES MEDICAUX

Ne pas cocher plus de 5 cases

Vous êtes actuellement suivi(e) pour :

#### UNE MALADIE CARDIO-VASCULAIRE

- Angine de poitrine  
 Infarctus  
 Hypertension  
 Trouble du rythme  
 Tachycardie

DU DIABETE

#### UNE MALADIE PULMONAIRE

- Asthme  
 Insuffisance respiratoire

#### UNE MALADIE NEUROLOGIQUE

- Maladie d'Alzheimer  
 AVC  
 Epilepsie  
 Maladie de Parkinson

### APPAREILLAGES

Avez-vous

- Pace-maker  
 Prothèse de hanche  
 Prothèse auditive

## CONTRAT D'ABONNEMENT – Tarifs et Souscription

### Service BLUEPHONE (Téléassistance mobile)




#### ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRAT

Mr Nom \_\_\_\_\_  
 Mme Prénom \_\_\_\_\_

#### • Frais de mise en service

Je viens à l'agence ..... OFFERT  
 formule liberté : je réceptionne le colis à mon domicile ..... 25,00 € TTC  
 formule confort : un technicien se déplace ..... 150,00 € TTC

#### • Produit et Service

<input type="checkbox"/> Téléphone simple	<input type="checkbox"/> Téléphone à clapet	<input type="checkbox"/> Smartphone
 <b>99,00€ TTC</b>	 <b>129,00€ TTC</b>	 <b>149,00€ ttc</b>
<b>Abonnement mensuel 23,00€ TTC</b>	<b>Abonnement mensuel 25,00€ TTC</b>	<b>Abonnement mensuel 39,00€ TTC</b>
<b>- 1h de communication</b>	<b>- 2h de communication - 30 SMS/MMS</b>	<b>- 25H de communication - 1000 SMS - 2Go d'internet</b>
<b>- Bouton d'appel 24h/24h vers la plateforme Bluelinea - Géolocalisation en cas d'appel (à l'extérieur)</b>		

Ce contrat est établi pour une durée minimum de 12 mois. **Dès réception du présent contrat dument signé, accompagné du mandat SEPA et d'un R.I.B.**, Bluelinea Services prendra un rendez-vous pour convenir des modalités de mise à disposition du matériel.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

<p><b>L'abonné déclare avoir lu et compris les conditions générales et particulières.</b>                  Signature de l'abonné(e) ou du tuteur légal avec la mention "Lu et approuvé"</p>	<p>Pour Bluelinea Services                  Nom Katia GUILLET, Responsable Commerciale Bluelinea Services                  Signature </p>
---	---

## Conditions particulières

### Disposition générale :

Bluelinea Services ne peut intervenir que dans la limite des accords donnés par les autorités locales. Bluelinea Services ne peut en aucun cas se substituer aux organismes de secours d'urgence, ni prendre en charge les frais ainsi engagés. Elle ne sera tenue responsable des manquements ou contretemps à l'exécution des obligations qui en résulteraient en cas de force majeure.

L'utilisation d'un téléphone portable GSM nécessite que le téléphone soit connecté au réseau GSM et que le téléphone soit en état de fonctionnement, et en particulier que le niveau de charge de la batterie soit suffisant. **Le souscripteur est conscient que l'utilisation efficace d'un téléphone portable, notamment en cas de détresse, est conditionnée par le bon fonctionnement du réseau GSM et du téléphone portable. Il appartient à l'utilisateur de vérifier le bon état de fonctionnement du téléphone portable et sa bonne connexion au réseau.** Bluelinea Services opère sur le réseau SFR.

Le service de téléassistance mobile est réservé aux abonnés résidant en France métropolitaine.

A la demande du souscripteur, Bluelinea Services fournira gratuitement la prestation de portabilité entrante (faculté pour le souscripteur de conserver le numéro de téléphone mobile dont il disposait chez un autre opérateur). Le souscripteur est informé qu'une demande de portabilité entrante entraîne la résiliation du contrat d'abonnement qui le lie avec son précédent opérateur, et l'expose, selon les conditions générales de ventes dudit opérateur, à facturation de la part de son précédent opérateur.

Le souscripteur bénéficie également de la portabilité sortante (faculté d'utiliser, avec un autre opérateur, le numéro de téléphone précédemment utilisé dans le cadre du présent contrat avec Bluelinea Services). Toute demande de portabilité sortante déclenche la résiliation du contrat d'abonnement et expose à la facturation de la part de Bluelinea Services, en cas de résiliation pendant la période d'engagement.

### I - CONDITIONS PREALABLES A LA MISE EN PLACE DE L'ABONNEMENT AU SERVICE DE MOBILITE SENIORS

**ARTICLE 1 :** Bluelinea Services s'engage à mettre à la disposition de ses clients, appelés ci-après dans le présent contrat "abonné", à entretenir et à surveiller, dans les conditions définies ci-après, une installation de téléassistance mobile reliée à la centrale "**BLUELINEA SERVICES**" et composée des matériels suivants :

- Un mobile spécifique conçu pour la gestion de la téléassistance mobile raccordé à la plateforme Bluelinea Services
- Une télécommande radio (en option)
- Une base de rechargement du mobile
- La programmation aux numéros souhaités.

**ARTICLE 2 :** Bluelinea Services s'engage à fournir toute la documentation du fonctionnement technique du téléphone pour une mise en service à distance. Elle se réserve le droit de refuser ou de retirer une installation dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, le souscripteur s'avérerait incapable de l'utiliser dans des conditions satisfaisantes. Bluelinea Services fournira une fiche contenant les consignes à observer par l'abonné pour assurer le bon fonctionnement de l'installation.

Le téléphone effectue un autotest tous les 7 jours. En cas d'absence de celui-ci, Bluelinea Services prendra contact avec l'abonné pour déterminer l'objet d'un éventuel dysfonctionnement.

En cas de batterie faible du téléphone, une alerte est automatiquement reçue sur le téléphone. Il appartient à l'abonné de recharger régulièrement le téléphone et de contrôler le chargement de la batterie. Bluelinea Services n'est pas responsable en cas de coupure de la batterie qui ne permettrait plus au téléphone de communiquer avec la plateforme Bluelinea Services.

**ARTICLE 3 :** A la signature du présent contrat, l'abonné s'engage à communiquer à Bluelinea Services la liste des personnes qui constituent son comité de voisinage (**minimum 2 personnes ou 1 personne + 1 boîtier à clés sécurisé installé au domicile contenant la clé du domicile**), ainsi que les consignes particulières les concernant afin que la plateforme **BLUELINEA SERVICES** puisse les contacter pour lui venir en aide en cas d'appel de détresse.

Dans le cas où un abonné n'aurait plus de comité de voisinage, la résiliation de l'abonnement serait

immédiate. En fonction de la situation, Bluelinea Services pourra proposer son service de téléassistance classique (uniquement à domicile).

**ARTICLE 4 :** Sauf instruction contraire mentionnée par l'abonné, en cas de détection d'une possible situation d'urgence, la plateforme Bluelinea Services peut tenter de déterminer la position géographique de l'utilisateur et le souscripteur l'y autorise formellement par la présente, par la géolocalisation GSM, en fonction de la situation géographique de l'abonné et de l'infrastructure réseau. Une géolocalisation GPS, donnant une meilleure précision sera tentée si le réseau le permet à ce moment-là.

**ARTICLE 5 :** La mise en service de la téléassistance mobile **Bluelinea Services** sera effectué après que l'abonné aura :

- Fourni les renseignements prévus à l'article 3.
- Signé l'ordre de prélèvement sur son compte postal ou bancaire pour le règlement mensuel des charges de l'abonnement.
- Payé le prix de la mise en service de l'installation et le montant du premier mois de l'abonnement. Le reçu signé par l'abonné ou son représentant validera ces frais.

### **ARTICLE 6 :** Carte SIM

La carte SIM fournie par Bluelinea Services demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de Bluelinea Services. En sa qualité d'abonné, l'utilisateur est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM.

L'abonné s'interdit d'utiliser la carte SIM pour des communications dont l'acheminement est détourné.

### II - OBLIGATIONS DE BLUELINEA SERVICES PENDANT LA DUREE DE L'ABONNEMENT

**ARTICLE 7 : Définition des prestations assurées.** **BLUELINEA SERVICES** fournit à l'abonné les services suivants :

- ♦ un service d'écoute spécialisée qui assure la réception des appels de l'abonné,
- ♦ un service de téléassistance mobile qui :
  - prend contact avec les personnes ou organismes désignés par l'abonné (comité de voisinage).
  - déclenche l'intervention des services publics de secours en cas de nécessité majeure ou de

défaillance du comité de voisinage **uniquement au domicile de l'abonné.**

Pendant la durée du présent contrat, l'abonné bénéficie des services de la plateforme Bluelinea Services, 24h/24 et 7 jours sur 7, sans interruption sauf cas de force majeure indépendant de la volonté et du pouvoir de Bluelinea Services. Bluelinea Services assure une garantie de moyen et non une garantie de résultat.

**ARTICLE 8 : Confidentialité des informations.** Bluelinea Services garantit le caractère confidentiel de toutes les informations qui lui auront été communiquées par l'abonné, et s'engage à ce que tous ses collaborateurs salariés ou structures partenaires observent strictement cette consigne. Cette obligation de secret est illimitée dans le temps. Aucune géolocalisation n'est possible sans qu'un appel de l'abonné par le bouton d'urgence du téléphone ou la télécommande radio n'ait été reçu. Le tracking du téléphone est automatiquement désactivé.

### III - OBLIGATIONS DE L'ABONNE PENDANT LA DUREE DE L'ABONNEMENT

**ARTICLE 9 : Utilisation du matériel.** L'abonné s'engage à se conformer aux consignes transmises dès la mise à disposition du téléphone intégrant la carte SIM. Le matériel est acheté par l'abonné. Il est garanti pendant 24 mois. En cas de détérioration du matériel consécutive à l'inobservation des consignes, le coût de la remise en état est à la charge de l'abonné.

**ARTICLE 10 : Accès à l'habitation.** En cas d'appel de détresse, l'abonné autorise l'ouverture de sa porte par l'organisme ou la personne qui, selon les consignes reçues, lui viendra en aide, sans que Bluelinea Services puisse être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui en résulteraient.

**ARTICLE 11 : Information de Bluelinea Services.** L'abonné s'engage à informer Bluelinea Services de toute modification concernant les renseignements fournis lors de l'enquête préalable, et notamment :

- ses propres coordonnées téléphoniques, le code d'accès à l'habitation,
- la composition du comité de voisinage et les coordonnées des membres de ce comité.

### IV - RESPONSABILITES

**ARTICLE 12 :** Bluelinea Services déclinera toute responsabilité dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Impossibilité d'alerter un tiers du suivi des appels par défaut d'application des clauses de l'article 10.
- Défaillance ou retard dans l'intervention des secours **uniquement au domicile** qui serait dû à la personne ou à l'organisme alerté par Bluelinea Services.
- Défaillance technique du système de liaison phonique imputable à un tiers, notamment à l'opérateur téléphonique.
- Dysfonctionnement du matériel mis à disposition auprès de l'abonné dû à une mauvaise utilisation notamment par inobservation des consignes visées à l'article 2.
- Tout empêchement de force majeure subi par Bluelinea Services.

### V - CLAUSES FINANCIERES, DUREE ET REALISATION DU CONTRAT

**ARTICLE 13 : Charges de l'abonnement.** Les prestations de téléassistance mobile assurées par Bluelinea Services dans les conditions fixées par le présent Contrat seront facturées aux tarifs précisés dans le reçu remis et signé lors de l'installation ou de la mise à disposition du matériel. En cas de rupture de

contrat, l'abonnement est dû en totalité pour le mois en cours.

**ARTICLE 14 : Conséquences du non-règlement d'une mensualité.** A défaut de paiement d'une mensualité, prévue à l'article 13, l'abonné supportera outre le montant des mensualités impayées, le remboursement des frais bancaires générés par sa défaillance.

**ARTICLE 15 : Révision des tarifs.** Le prix de l'abonnement pourra être révisé annuellement dans les limites de l'indice SYNTEC et en conformité avec la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 16 : Durée du Contrat.** Le présent contrat est conclu pour une durée minimum de 12 mois. Au-delà de cette échéance, l'abonnement peut être résilié de plein droit. La date d'effet est celle de la signature du présent document.

**ARTICLE 17 : Résiliation à l'initiative de l'abonné.** Sauf en cas de décès de l'abonné, la résiliation ne pourra intervenir avant une période incompressible de douze mois à compter de la date d'effet du contrat. Ces douze mois sont destinés à couvrir les frais engagés par Bluelinea Services pour la mise en place du système de téléassistance mobile. La demande de résiliation doit être effectuée par courrier, et envoyée à Bluelinea Services au plus tard le 15 du mois précédent la résiliation. La résiliation sera effective à réception du matériel complet en bon état de fonctionnement.

La résiliation pourra être demandée par l'abonné, sans condition de délai, en cas d'inexécution par Bluelinea Services de ses obligations contractuelles. Cette résiliation sera notifiée à Bluelinea Services par lettre recommandée énonçant le (ou les) manquement(s) constaté(s).

**ARTICLE 18 Résiliation à l'initiative de Bluelinea Services.** En cas d'inexécution par l'abonné d'une seule de ses obligations contractuelles et notamment en cas de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à leur échéance, le présent contrat pourra être résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet huit jours après une mise en demeure avec accusé de réception, qui resterait sans effet dans le délai fixé. Bluelinea Services pourra résilier l'abonnement, sans justification de motif, sous réserve de prévenir l'abonné par lettre recommandée avec accusé réception avec un préavis de trois mois.

### VI - DISPOSITIONS LEGALES ET DIVERSES

**ARTICLE 19 : Dénomination du contrat.** Le présent contrat est nominatif. L'abonné ne peut en céder ou en transférer les droits et obligations, à quelque titre que ce soit, et sous quelque forme que ce soit.

**ARTICLE 20 :** L'abonné dispose d'un délai de 14 jours, jours fériés compris, à compter de son engagement d'abonnement, pour y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Avant l'expiration de ce délai, nul ne peut exiger ou obtenir de l'Abonné, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement.

**ARTICLE 21 : C.N.I.L.** Bluelinea Services déclare avoir fait toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, et fonctionne en total respect des règles déontologiques définies par cette Commission.

# Service Téléassistance Mobile® - Annexe Contrat d'abonnement

## Formulaire de rétractation (article R.121-1) :

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de :  
Bluelinea Services, 6, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT  
Mail : [accueil@bluelinea.com](mailto:accueil@bluelinea.com)  
N° vert : 0800 94 11 10  
Fax : 01 43 43 06 94

Je / nous (\*) vous notifie / notifions (\*) par la présente ma / notre (\*) rétractation du contrat pour la prestation de service ci-dessous :

Commandé le (\*) : \_\_\_\_\_ ou reçu le (\*) : \_\_\_\_\_  
Nom du (des) consommateur (s) :

Adresse du (des) consommateur (s) :

Signature du (des) consommateur (s) :  
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date :

(\*) Rayer la mention inutile

## Information concernant l'exercice du droit de rétractation (annexe à l'article R.121-2) :

### Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier, Bluelinea Services – 6, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT – mail : [accueil@bluelinea.com](mailto:accueil@bluelinea.com) - Fax : 01 30 45 10 55, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits. »

Vous devrez renvoyer le matériel complet sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du matériel.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.